



## CODE DE DÉONTOLOGIE DES PARTENAIRES HP À compter du 1er juin 2016

### I. Introduction

Chez HP, nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires afin que la conduite des affaires soit fondée sur la passion de nos clients et produits, le respect des individus et une intégrité absolue dans le cadre des relations d'affaires. Dans le présent Code de déontologie, toute référence aux « produits HP » inclut les offres de service HP ainsi que le matériel, les logiciels, les fournitures et d'autres produits.

Pour atteindre ces objectifs, HP attend de ses partenaires qu'ils (i) maintiennent les normes les plus élevées en matière d'éthique professionnelle; (ii) prennent connaissance et respectent l'ensemble des lois applicables à leur statut de partenaire HP, y compris les lois extraterritoriales qui régissent la conduite de HP, tel que « United States Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) » aux États-Unis, « Bribery Act » au Royaume-Uni et toutes lois anti-corruption similaires en vigueur dans les pays où le partenaire exerce ses activités ou qui s'appliquent au partenaire pour toute autre raison; et (iii) s'informent de toutes les modifications légales et réglementaires pertinentes pour leur statut de partenaire HP. En outre, HP exige que les partenaires HP (1) assurent la mise en œuvre de contrôles efficaces afin d'empêcher et de détecter tout acte illicite; (2) respectent et acceptent les dispositions contractuelles qui impliquent une adhésion stricte à toutes les lois anti-corruption applicables et à toutes autres lois pertinentes pour leur statut de partenaire HP et pour leurs activités de partenaire HP; (3) accordent à HP des droits de vérification afin d'assurer la conformité desdites lois s'appliquant à leur statut de partenaire HP; (4) dans la mesure où ils en prennent connaissance, signalent à HP de manière proactive toutes violations réelles ou potentielles par leurs employés ou leurs représentants du présent Code de déontologie ou des lois applicables impliquant des produits HP, ainsi que toutes violations réelles ou potentielles par des employés HP ou des représentants HP du Code de conduite des affaires de HP (« SBC »), du présent Code de déontologie des partenaires et des lois applicables. et (5) sur demande de HP, produisent un document attestant de leur conformité à ces lois, suivre les formations HP requises et exercer en tous points une diligence raisonnable.

Bien que HP est conscient des différences juridiques et culturelles auxquelles ses partenaires sont confrontés dans leurs pays respectifs, les partenaires HP doivent impérativement respecter les principes fondamentaux de droit et d'éthique décrits dans le présent Code de déontologie des partenaires. Le Code de déontologie des partenaires est applicable aux partenaires HP, leurs employés, employés temporaires, agents, travailleurs indépendants et sous-traitants. Le terme « partenaire HP » désigne toute partie vendant des produits HP, y compris les distributeurs, les OEMs, les revendeurs, les agents et toute autre partie ayant signé avec HP un contrat de partenariat ou de distribution. Le terme « partenaire HP » désigne également toute partie fournissant des services directement ou indirectement à HP dans le cadre des activités de HP, tels que les intégrateurs de système, les spécialistes de logistique et autres fournisseurs de services à HP dans le cadre des activités HP exercées au bénéfice de ses clients. Toute violation du présent Code de déontologie des partenaires sera considérée comme une violation du contrat établi entre le partenaire et HP, et pourra mener à la résiliation de la relation d'affaires existant entre ce partenaire et HP.

### II. Respect des lois.

#### 1. Lois sur la concurrence

Les partenaires HP doivent respecter les lois et les règlements qui régissent le commerce équitable et la concurrence et qui sont applicables à leur statut de partenaire avec HP. Outre le respect des lois locales applicables, les partenaires HP sont tenus de ne jamais envisager ni conclure un accord formel ou informel avec un concurrent de HP sur une ou plusieurs des bases suivantes : (a) prix (b) critères affectant le prix (c) niveaux de production (d) niveaux des stocks (e) offres ou (f) division du territoire de vente, des produits, des clients ou des fournisseurs.

Dans les juridictions spécifiques où une telle conduite est illégale, les partenaires HP ne doivent pas entraver le droit des autres revendeurs à déterminer librement leur prix de vente des produits, ni limiter le droit d'un revendeur de vendre des produits, ni conditionner la vente de produits à un accord garantissant l'achat d'autres produits.

Pour recueillir des informations sur les fabricants ou les vendeurs de produits en concurrence avec les produits HP, les partenaires HP doivent utiliser uniquement des moyens légaux.

#### 2. Lois anti-corruption

##### *Interdiction absolue de la corruption*

HP attend des partenaires HP qu'ils maintiennent les normes d'intégrité les plus élevées dans toutes leurs interactions d'affaires. HP pratique la « tolérance zéro » vis-à-vis de l'interdiction de toute forme de subornation, corruption, extorsion, pots-de-vin et détournements de fonds. Il est strictement interdit aux partenaires HP de promettre, offrir, autoriser, donner ou accepter aucun bien de valeur, que ce soit directement ou indirectement par un tiers, dans le but d'obtenir ou de conserver des clients ou des activités, d'orienter des contrats vers certaines personnes ou sociétés, ou d'acquiescer un avantage indu par quelque moyen que ce soit. Dans le contexte de la présente politique, le terme « bien de valeur » inclut, mais sans s'y limiter, les cadeaux, les faveurs, les divertissements et les repas, quelle que soit la valeur dudit bien.

Les partenaires HP doivent respecter toutes les lois anti-corruption applicables incluant, mais non limité à, le « FCPA » aux États-Unis et le « Bribery Act » au Royaume-Uni (collectivement les « Lois anti-corruption »). Outre les lois anti-corruption, il peut exister d'autres lois ou règlements locaux applicables en matière de « biens de valeur » à l'intention des fonctionnaires du gouvernement et/ou de certaines entités commerciales. Par exemple, aux États-Unis et dans plusieurs autres pays, il est strictement interdit d'offrir des « biens de valeur » à un fonctionnaire fédéral, d'état ou local – quelle qu'en soit l'intention. En tant que partenaire HP, vous êtes tenu de respecter toutes les lois applicables qui régissent vos interactions avec des fonctionnaires du gouvernement. Pour éviter toute ambiguïté, il est interdit aux partenaires HP de promettre, d'offrir, d'autoriser, de donner ou d'accepter aucune gratification d' « enveloppe brune » ou des « frais commerciaux exceptionnels » pour des actions ordinaires du gouvernement, même si ce type de gratification est autorisé par les lois locales, « FCPA », « Bribery Act » ou autres.

HP interdit également aux partenaires HP, ainsi qu'à leurs représentants et à leurs employés, d'offrir ou de remettre des « biens de valeur » tels que de l'argent ou des cadeaux non monétaires, des pots-de-vin ou des divertissements à tout employé HP dans n'importe quel but illégitime, par exemple influencer cet employé à adopter une certaine ligne de conduite. De même, il est strictement interdit aux employés HP de solliciter de tels « biens de valeur ». Cette interdiction s'étend aux membres de la famille immédiate des employés ou des représentants des partenaires HP et des employés HP.

#### *Livres comptables et registres*

Les partenaires HP doivent tenir à jour des livres comptables et registres complets et précis sur les ventes de produits HP et toutes transactions ou autres dépenses d'affaires HP. Il est strictement interdit aux partenaires HP de se livrer à des pratiques comptables fausses et/ou trompeuses, y compris mais sans s'y limiter, par création de « caisses noires » ou pratiques financières inacceptables de ce type. Ces pratiques peuvent également être en violation des lois applicables, y compris les Lois anti-corruption. En résumé, les employés HP et les partenaires HP ne doivent s'engager d'aucune activité de création ou de préparation de documents transactionnels trompeurs ou inexacts, ou de falsification de documents transactionnels relatifs aux activités de HP. Les partenaires HP doivent refuser toute demande formulée par un employé HP de créer des documents trompeurs, inexacts ou faux, y compris visant à constituer un « fonds de réserve » ou à dénaturer l'utilisation prévue pour les fonds. Toute demande formulée par un employé HP qui souhaite adopter un comportement contraire à l'éthique doit être signalée à HP par l'une des méthodes précisées à la fin du présent Code de déontologie.

#### *Tiers mandatés par les partenaires HP*

Les partenaires HP ne doivent pas s'engager ni contracter avec des tiers portant sur des activités HP dont il est notoire ou soupçonné qu'elles se livrent à des pratiques illégales ou répréhensibles telles que commissions occultes, pots-de-vin, versements inappropriés ou autres conduites susceptibles de violer les lois anti-corruption. Les partenaires HP peuvent respecter ces obligations en menant une enquête sur tout tiers qu'ils sont susceptibles de s'engager dans le cadre de leurs activités avec HP afin de s'assurer que ce tiers respecte intégralement les lois anti-corruption. Tous les employés, agents, représentants, sous-traitants ou autres parties qui ont été ou seront engagés par un partenaire HP dans le cadre de leurs activités avec HP doivent accepter de se conformer à des normes d'éthique et de conformité qui ne sont pas moins strictes que les normes énoncées dans le présent Code de déontologie.

### **3. Règles de ventes au secteur public**

Comme indiqué précédemment, en plus des Lois anti-corruption et de l'interdiction absolue de toute forme de corruption ou de versements de sommes illicites, certaines restrictions supplémentaires peuvent s'appliquer en ce qui concerne les ventes aux administrations, au gouvernement, aux fonctionnaires et autres entités officielles. Les partenaires HP doivent prendre connaissance et respecter toutes les lois et tous les règlements relatifs à la vente aux entités gouvernementales.

### **4. Lois du commerce international**

Les partenaires HP doivent prendre connaissance des détails des embargos commerciaux et des sanctions économiques imposés ou approuvés par le gouvernement des États-Unis et, dans leurs transactions en qualité de partenaire HP, et doivent les respecter.

En outre, les partenaires HP doivent prendre connaissance et respecter toutes les lois et tous les règlements applicables aux États-Unis et dans les juridictions étrangères applicables, y compris les lois américaines de lutte contre le blanchiment d'argent, les lois et règlements applicables à l'import/export, et les lois et règlements impliquant les services de douane et les services fiscaux.

### **5. Droits de propriété intellectuelle**

Les partenaires HP ne doivent pas violer les marques de commerce et les autres droits de propriété intellectuelle de HP. Par ailleurs, il est interdit aux partenaires HP de violer les droits de propriété intellectuelle de tiers en tirant parti de quelque manière que ce soit de leur statut de partenaire HP. En particulier, les partenaires HP ne doivent pas être impliqués dans la production, la distribution, le stockage ou la vente de produits HP contrefaits ou d'aucun produit tiers qui viole la propriété intellectuelle de HP (y compris les marques HP). Toute violation par un partenaire HP aux présentes tel que déterminé par HP à sa seule discrétion, à la suite de renseignements obtenus par tous moyens, y compris par ses propres initiatives d'enquête, par ses agents ou par un service chargé de l'application de la loi ou spécialisé dans les enquêtes, constitue une violation grave et autorise HP à exclure ce partenaire HP de tous les programmes de collaboration et de distribution de HP, à priver ce partenaire HP de tous les avantages acquis dans le cadre de ces programmes et/ou à modifier le montant des remises dont il bénéficie (section 16.c du Contrat de partenaire de HP).

## **6. Lois portant sur l'environnement**

Les partenaires HP doivent mener leurs activités de manière écologiquement responsable et dans le respect de l'ensemble des lois, des règlements et des normes en matière d'environnement et applicables à leurs activités de partenaire HP.

## **7. Droits de l'homme, lois du travail et pratiques de travail équitables**

Les partenaires HP doivent se conformer à toutes les réglementations en matière de santé et de sûreté, aux lois établissant les droits des personnes handicapées, aux lois du travail et aux normes et pratiques du travail équitables applicables à leur statut de partenaire HP. Plus spécifiquement, HP exige des partenaires HP qu'ils respectent les pratiques locales en matière de salaire minimum (lorsqu'il existe) et du nombre maximal d'heures de travail, et qu'ils préviennent l'utilisation de travail forcé, de travail obligatoire en prison, de travail servile ou de travail en servitude. Le terme « travail forcé ou obligatoire en prison » fait référence aux situations dans lesquelles les travailleurs sont tenus par décision de justice à travailler sans rémunération. Le terme « travail en servitude » fait référence aux situations dans lesquelles l'employeur interdit aux travailleurs de quitter leur emploi librement et de leur plein gré. Le terme « travail servile » fait référence aux situations dans lesquelles les employés travaillent pour s'acquitter une dette (souvent contractée par une tierce personne). D'autres formes de travail forcé incluent les situations dans lesquelles les contrats de travail imposent des restrictions juridiques ou pratiques déraisonnables à la capacité des travailleurs à quitter leur emploi.

Le travail des enfants ne doit jamais être utilisé. Le terme « enfant » désigne toute personne employée âgée de moins de 15 ans (14 ans si la loi locale l'autorise), ou d'un âge inférieur à l'âge nécessaire pour suivre la scolarité obligatoire ou n'ayant pas l'âge minimum d'emploi dans le pays considéré – la valeur la plus élevée devant toujours prévaloir. L'embauche par mise de programmes d'apprentissage au travail légitimes et qui respectent l'ensemble des lois, des règlements et des pratiques applicables est autorisée. Les travailleurs de moins de 18 ans ne doivent pas effectuer des travaux dangereux. Leur travail de nuit doit être évité ou limité et leurs besoins éducatifs doivent être tenus en compte.

Les partenaires HP ne doivent jamais exercer la moindre discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression du genre, l'ethnie, la religion, le handicap, l'appartenance syndicale, la situation de famille ou l'affiliation politique.

## **8. Politiques de l'information et de la protection des renseignements personnels**

Les partenaires de HP doivent se soumettre aux lois et des politiques de l'information et de la protection des renseignements personnels; y compris tant des lois nationales, fédérales, régionales et de l'état comme des lois et réglementations spécifiques pour le secteur/ l'activité économique.

De plus, les partenaires de HP sont tenus de conduire leurs opérations d'une façon qui soit conforme avec les exigences spécifiques documentées dans le « HP Partner Privacy and Data Protection Addendum » (Note additionnelle aux Politiques de l'information et de la protection des renseignements personnels).

## **III. Adhésion aux pratiques de ventes et de commercialisation honnêtes et équitables et conformité aux contrats**

### **1. Pratiques de commercialisation et de ventes**

Les pratiques de marketing et de vente des partenaires HP doivent refléter un engagement honnête et juste vis-à-vis de leurs clients actuels et potentiels. Les partenaires HP ne peuvent en aucun cas adopter des pratiques mensongères ou trompeuses.

### **2. Normes publicitaires**

Si un partenaire HP participe, avec l'autorisation écrite préalable de HP, à des activités de publicité, de commercialisation ou de promotion qui impliquent HP ou qui font référence de quelque manière que ce soit à HP, à son nom, un logo ou un service, les ressources utilisées pour ces activités de publicité, de commercialisation ou de promotion doivent être honnêtes et exactes et elles doivent se conformer à l'ensemble des lois, des règles et des règlements applicables. Les ressources de publicité, de commercialisation ou de promotion ne doivent jamais être fausses, trompeuses, ni avoir tendance à induire en erreur, et, toutes les allégations en matière de publicité, de commercialisation ou de promotionnel doivent être appuyées par des documents justificatifs adéquats. Les initiatives publicitaires des partenaires HP doivent toujours divulguer clairement les conditions et limites applicables aux offres faisant l'objet de publicité.

Les partenaires HP ne doivent jamais présenter les produits, les services ou les prix sous une forme trompeuse. En ce qui concerne les offres concurrentes, les partenaires HP ne doivent jamais faire des déclarations, des allégations ou des comparaisons fausses, trompeuses, infondées, inexactes ou déloyales.

### **3. Conflit d'intérêts**

Les partenaires HP doivent éviter de s'engager dans toute activité qui pourrait créer un conflit entre leurs intérêts en tant que partenaire de HP et leur rôle ou leur obligation distinct(e) en tant que partenaire HP de proposer des conseils indépendants aux clients sur les produits ou les services proposés. Pour éviter les situations de conflit d'intérêts réelles, apparentes ou potentielles,

les partenaires HP ne sont pas autorisés à jouer le rôle de partenaire d'agent HP ni de percevoir une commission ou une rémunération d'un agent HP, ou aucune autre forme de rémunération de la part de HP, compte tenu de leur rôle ou de leur obligation distinct(e) en tant que partenaire HP de proposer des conseils indépendants et impartiaux aux clients sur les produits ou les services proposés. Si un partenaire HP estime qu'il existe un conflit d'intérêts, ou qu'un conflit d'intérêts potentiel risque d'apparaître, il doit communiquer tous les détails pertinents de cette situation à l'un des représentants désignés par HP.

Les employés HP sont tenus de respecter le Code de conduite des affaires de HP (« SBC »). La sélection des partenaires HP repose sur la qualité de leurs services et sur leur intégrité professionnelle. HP impose des normes éthiques très élevées à ses employés, ce qui implique que ceux-ci doivent s'abstenir de toute activité impliquant, même seulement en apparence, un conflit d'intérêts ou une impropriété. Les partenaires HP ne doivent pas demander ni suggérer aux employés HP de violer les dispositions du Code de conduite des affaires de HP (« SBC »).

#### **IV. Système de gestion de la conformité et des risques**

##### **1. Contrôles internes commerciaux**

Les partenaires HP doivent maintenir ou, dans tous les cas nécessaires, instituer des contrôles internes efficaces, capables de détecter et de prévenir les conduites illégales de leurs employés et de leurs parties contractantes. À titre indicatif, un programme de contrôles internes efficaces contient au moins les aspects suivants : (i) l'évaluation périodique des risques, suivie d'ajustements dans les contrôles en contexte de l'environnement actuel de risques. (ii) l'engagement au plus haut niveau des programmes de conformité juridique et d'éthique, y compris des programmes d'éthique, de lutte anti-corruption, d'environnement, de santé et sécurité au travail, de pratiques commerciales, et de travail. (iii) l'adoption d'un Code de déontologie clairement articulé et de procédures de conformité traitant ce qui précède (qui pourra s'inspirer du Code de conduite de l'industrie électronique (« EICC ») comme un modèle). (iv) des ressources suffisantes et désignation d'un ou plusieurs représentants internes chargés de superviser et de mettre en place les programmes de conformité juridique et éthique. (v) formation et conseils continus en matière de programmes de conformité juridique et de politiques et procédures applicables aux partenaires HP. (vi) des mesures incitatives appropriées et mesures disciplinaires visant à assurer la conformité légale et éthique. (vii) des procédures visant aux contrôles appropriés, fondés sur l'analyse de risque, pour les tiers. (viii) des mécanismes clairement communiqués aux employés pour signaler un comportement répréhensible ou solliciter des conseils sans crainte de représailles, y compris en mode confidentiel (sauf interdiction par les lois locales applicables).

##### **2. Enquêtes et suivi continu de HP concernant la conformité des partenaires de HP**

Les partenaires de HP doivent, conformément aux lois et aux obligations contractuelles applicables, fournir toute l'assistance raisonnable dans le cadre de toute enquête menée par HP portant sur la violation du présent Code de déontologie des partenaires ou pour violation par un employé HP du Code de conduite des affaires de HP (« SBC ») en relation avec les activités du partenaire HP ou pour infraction aux lois pertinentes à leur statut de partenaire de HP, et accorder à HP un accès raisonnable à l'ensemble de la documentation démontrant le respect par le partenaire HP du présent Code de déontologie et des lois applicables dans le cadre de la vente et de la distribution par les partenaires des produits HP.

\* \* \*

Pour toute question relative au présent Code de déontologie, les partenaires HP ne doivent pas hésiter à communiquer avec HP. Les partenaires HP doivent signaler à HP toute conduite de leurs propres employés et agents, ainsi que tout comportement des employés et agents de HP, qu'ils estiment de bonne foi être une violation réelle, apparente ou potentielle du présent Code de déontologie des partenaires, du Code de conduite des affaires de HP (« SBC ») ou des lois applicables dans le cadre de la vente et de la distribution des produits HP. Ces rapports seront traités de la façon la plus confidentielle possible. Les rapports devraient être remis à leur représentant HP désigné; envoyé au Bureau d'éthique et conformité par courrier électronique : [corporate.compliance@hp.com](mailto:corporate.compliance@hp.com); par téléphone au service Guideline : 1 800 424-29-65 (en dehors des États-Unis, composer d'abord le numéro d'accès AT&T). Si vous préférez, vous pouvez également vous adresser directement au conseil d'administration en envoyant un courrier électronique : [BOD@hp.com](mailto:BOD@hp.com).

Les rapports peuvent également être envoyés par la poste à l'adresse suivante :

HP Inc.  
Ethics and Compliance Office  
Mailstop 1560  
1501 Page Mill Road  
Palo Alto, California 94304-1185



## HP Partner Privacy and Data Protection Addendum

Effective June 1, 2016

**Notice: This addendum applies only to HP Partners doing business in the US and those outside of the US that may be handling US Protected Health Information (PHI).**

### I. Introduction

This addendum to the HP Partner Agreement and the HP Partner Code of Conduct provides details about the requirements for different HP Partner groups (i.e. Distributors, Value Added Resellers, Systems Integrators, Service Providers, Independent Software Vendors and OEMs) to comply with various privacy and data protection laws across the globe.

One law that has implications for HP and HP Partners is the US Health Insurance Portability and Accountability Act or HIPAA. The additional requirements, which are based on HP's implementation of HIPAA, are defined in sections 2 and 3.

### II. Health Insurance Portability and Accountability Act (HIPAA)

The specific requirements of HIPAA with which all HP Partners must comply are described in Section 3 below.

HIPAA applies to two categories of individuals, organizations and agencies, defined as "Covered Entities" (CEs) and "Business Associates" (BAs). CEs include companies that are Health Care Providers (e.g. doctors, hospitals, medical facilities, dentists, pharmacies, etc.), Health Care Plans (e.g. Health Insurance Companies, company health plans, and Government programs that pay for healthcare) and Healthcare Clearinghouses. If a company has access or potential access to protected health information while providing services to a CE, the company is a BA. HIPAA requires that where such a relationship exists, the CE and the BA must enter into a Business Associate Agreement (BAA). In addition, where a BA uses subcontractors or partners in providing those services, the obligations of the BAA must flow down to the subcontractors or partners.

This means that where HP or HP Partners sell services or products to either CEs or BAs, and there is access or potential access to protected health information during delivery of the service or product, the HP Partner will need to ensure HP's Pass-through BAA is provided to its end-user customers as part of the overall HP terms that attach to the affected services and products. In some cases, the HP Partner may need to agree to additional flow-down terms between it and HP. Therefore, it is critical that HP Partners understand the legal requirements when HP and HP Partners are providing services or products to end-users who are either CEs or BAs, as well as HP's implementation of HIPAA as applied to its channel partner program. The different relationships that may exist among an impacted end-user (either CE or BA), HP and HP Partners are described in Section 3.

### III. HIPAA Requirements

As part of HP's overall strategy for HIPAA compliance, HP must ensure that properly executed BAAs are in place between the end-user (either CE or BA), HP and HP Partners for instances where it or HP Partners have access or potential access to Protected Health Information while providing services or products. In some cases, HP and

HP Partners must execute a sub-Business Associate Agreement (at HP, called an Agent/Subcontractor Agreement or ASA) to flow down the HIPAA requirements. It is the HP Partner’s responsibility to ensure that any appropriate ASAs are in place between it and its sub-contractors.

Note: The Agent/Subcontract Agreement (ASA) is a HP term for a contract template for a contract between HP and a subcontractor that flows down the requirements included in the BAA entered into with the end-user (either CE or BA).

This addendum defines the types of agreements that apply between HP and the different types of HP Partners.

HP Partners can be grouped into three broad categories as defined by who has the primary relationship with the CE and who should sign the BAA with the CE:

1. Sell Only
2. Sell and Deliver
3. Value Added Reseller (VAR)

**a. Sell Only – Partner Sold, HP Delivered**

In this category, the end-user (either Covered Entity or Business Associate) is buying HP-branded products and services from the HP Partner. As part of the sales process, the HP Partner should include the Pass-through HP Business Associate Agreement and engage with HP as appropriate. The Pass-through HP Business Associate Agreement is non-negotiable, similar to the rest of HP’s Pass-through Terms. In the end, the Covered Entity has a Business Associate Agreement with HP.

**b. Sell and Deliver – Partner Sold, Partner Delivered**

In this category, the end-user (either Covered Entity or Business Associate) is buying HP-branded products and services from the HP Partner. In some cases the HP Partner may be delivering services on behalf of HP and has potential access to protected health information. As part of the sales process, the HP Partner includes the Pass-through HP Business Associate Agreement and engage with HP as appropriate. The Pass-through HP Business Associate Agreement is non-negotiable, similar to the rest of HP’s Pass-through Terms. If the HP Partner is delivering services on behalf of HP, the HP Partner will sign an Agent/Subcontractor Agreement with HP. In the end, the Covered Entity has a Business Associate Agreement with HP, and HP has an Agent/Subcontractor Agreement with the HP Partner as appropriate.

| Type of Partner  | Agreement        | Signatories                        |
|------------------|------------------|------------------------------------|
| Sell Only        | Pass-through BAA | End-user (either CE or BA) and HP  |
| Sell and Deliver | Pass-through BAA | End-user (either CE or BA) and HP  |
|                  | ASA              | HP and HP service delivery Partner |

**c. Value Added Reseller - Partner Branded Services**

In this category, the end-user (either Covered Entity or Business Associate) is buying products and/or services, which contain HP-branded components, from the HP Partner. The HP Partner has the primary business relationship with the end-user and typically leads the sales pursuit. If HP delivers products and services to the

end-user on behalf of the HP Partner, and has access to protected health information, then HP is a Business Associate. As part of the sales process, the HP Partner should enter into a Business Associate Agreement with the end-user. Once the deal has been finalized, the HP Partner should enter into a Business Associate Agreement with HP, which will contain flow-down terms to HP as appropriate.

| Agreement                      | Signatories                        |
|--------------------------------|------------------------------------|
| BAA                            | End-user (CE or BA) and HP Partner |
| BAA<br>(with flow downs terms) | HP and HP Partner                  |